



Convocation du conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal est convoqué pour une séance qui aura lieu le (merci de bien noter l'heure et le lieu) :

Vendredi 20 mars 2026 à 19 heures.

Par dérogation à l'article L2121-7 du CGCT, afin de permettre l'accès de la salle au plus grand nombre et faciliter l'exercice du vote, la réunion aura lieu exceptionnellement à la SALLE DES FETES

ORDRE DU JOUR :

- D2026-011 – Nomination d'un secrétaire de séance
- D2026-012 – Installation des conseillers municipaux et élection du maire
- D2026-013 – Détermination du nombre d'adjoints
- D2026-014 – Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local (jointe en annexe avec le chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux »)
- Date du prochain conseil municipal



Le maire,
Didier CADAUX

Affichée le 16 MARS 2026

Conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, la convocation est publiée sur le site internet de la commune.